

Économie

Politique du travail

Toutes les personnes qui travaillent à plein temps doivent pouvoir vivre de leur salaire. Même en Suisse, cela ne va pas de soi. De nombreuses employées ne gagnent pas assez ou juste suffisamment pour financer leurs besoins. L'écart salarial entre les personnes à haut revenus et celles à bas revenus est considérable.

Le marché du travail doit rester attractif pour les travailleuses âgées. Leurs nombreuses années d'expérience devraient leur être bénéfiques. Le marché du travail doit aussi demeurer attractif pour les jeunes, et les stages, rémunérés de manière équitable, ne doivent pas remplacer de postes permanents. De nouvelles perspectives doivent se présenter aux personnes ayant perdu leur travail à cause de la digitalisation. Ainsi les employées ne subiraient pas directement la concurrence de la numérisation et ne verraient pas leur travail disparaître.

Le marché du travail temporaire doit être fortement régulé en faveur des travailleuses. Les agences de placement (agences de travail temporaire) doivent déclarer aux travailleuses le montant de la rémunération qu'elles reçoivent de la mandataire pour le travail effectué et la façon dont elle est utilisée (salaire, charges sociales, administration, bénéfice).

La Loi sur le travail (LTr) doit être améliorée pour accroître la couverture des conventions collectives. Les attributions de contrats par des entreprises à des sous-traitantes ne doivent entraîner ni violation de la Loi sur le travail ni dumping salarial.

Les Jeunes Vert·e·x·s revendiquent :

- Un salaire minimum légal permettant de vivre dignement et de participer à la vie sociale et culturelle
- Une réduction majeure des heures de travail hebdomadaires
- La possibilité pour les employées de décider elles-mêmes si les heures de travail supplémentaires doivent être payées ou compensées par des congés
- Une meilleure protection contre le licenciement des salariées âgées ainsi que des mesures visant à améliorer leur réinsertion professionnelle
- Davantage et de meilleures conventions collectives de travail
- Un plafonnement des salaires les plus élevés
- Pas de remplacement des emplois fixes par des stages

- Des mesures plus fortes de réinsertion des chômeuses de longue durée dans le marché du travail
- Des offres de formation et de reconversion pour les personnes ayant perdu leur emploi à cause de la numérisation
- Que les gains en productivité entraînent une hausse des salaires réels
- Une régularisation de l'économie collaborative et des plateformes (Uber, etc.) : les fournisseuses de services doivent se conformer aux mêmes droits et obligations que les fournisseuses traditionnelles de la branche